



Financial Inclusion Data Working Group (FIDWG)

Mesurer l'Inclusion Financière Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière

L'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière a été élaboré par le Groupe de Travail sur les Données d'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG) en tant qu'outil de mesure constituant une méthode pour évaluer l'état de l'inclusion financière dans les pays.

Table des matières

Contexte	1
But et Questions Critiques	1
Principes essentiels de l'Ensemble de Base	1
Principales dimensions de l'Ensemble de Base : accès et utilisation	2
Dimension <i>d'accès</i>	2
Mesure	
Questions pratiques	
Dimension <i>d'utilisation</i>	3
Mesure	
Utiliser l'Ensemble des Indicateurs de Base	3
Annexe	4
Formules pour calculer l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière	

Le Groupe de Travail sur les Données d'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG) a été créé pour explorer le domaine des données d'inclusion financière, partager l'expertise en matière de collecte et de mesure des données et renforcer les capacités au sein du Réseau de l'AFI. Les membres du FIDWG sont des praticiens en données et des décideurs des pays où les initiatives de données sont à différents stades d'évolution. Depuis son lancement en 2009, le FIDWG a tiré parti de l'intérêt croissant porté à ce domaine pour mettre en évidence les derniers progrès et enseignements provenant des experts et praticiens en données du monde entier, et créer de nouvelles sources de connaissances destinées aux décideurs du Réseau de l'AFI et au-delà.

Contexte

De plus en plus, les décideurs reconnaissent l'importance de l'élaboration des politiques fondées sur la preuve et le rôle essentiel des données dans le processus d'élaboration des politiques de la conception et de la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation. Grâce aux données rigoureuses, objectives et fiables, les décideurs peuvent diagnostiquer avec précision l'état de l'inclusion financière, fixer des objectifs judicieux, identifier les obstacles, élaborer des politiques efficaces et suivre et évaluer les impacts de ces politiques.

Alors que les décideurs s'accordent à dire qu'il est important de recueillir les données d'inclusion financière, il n'existe actuellement aucune norme pour savoir quoi mesurer et comment le faire. Les pays recourent souvent à différents indicateurs et à une variété de méthodologies pour mesurer les mêmes données, et certains d'entre eux ont des mécanismes sophistiqués de collecte de données tandis que d'autres n'en ont pas du tout. Afin de répondre à la nécessité de veiller à la cohérence des données d'inclusion financière au niveau des pays, le Groupe de Travail sur les Données d'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG) a élaboré un Ensemble d'Indicateurs de Base d'Inclusion Financière.

But et Questions Critiques

L'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière (« Ensemble de Base ») est un ensemble limité d'indicateurs quantitatifs qui met en évidence l'état de l'inclusion financière dans un pays.

L'Ensemble de Base est la première étape pour les décideurs cherchant à étendre l'inclusion financière – les indicateurs mesurent les aspects les plus fondamentaux et importants de l'inclusion financière et visent à permettre aux décideurs d'élaborer des politiques appropriées d'inclusion financière et de suivre les progrès au fil du temps.

En tant qu'outil standardisé de collecte et de mesure des données quantitatives, l'Ensemble de Base permet de s'assurer de la cohérence et de la comparabilité entre les pays. Les décideurs peuvent utiliser l'Ensemble de Base en tant que base de référence pour évaluer leurs pairs, même si l'objectif initial n'est pas de générer des classements ou des normes.

Alors que le FIDWG s'est efforcé d'aligner l'Ensemble de Base avec les initiatives de mesure existantes au niveau international (comme l'Enquête du FMI sur l'Accès aux Services Financiers, l'Indice d'Inclusion Financière de la Banque Mondiale et l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière du G20¹), la particularité de l'Ensemble des Indicateurs de

Base d'Inclusion Financière est le fait qu'il ait été essentiellement conçu comme outil de mesure de l'inclusion financière spécifique à chaque pays. L'Ensemble de Base intègre la flexibilité permettant, par exemple, de définir l'« unité administrative » ou la « population adulte » en conformité avec les définitions nationales, ce qui rend la comparabilité entre les pays imparfaite, mais contribue en même temps à créer un sentiment d'appartenance parmi les pays qui s'en servent.

Principes essentiels de l'Ensemble de Base

L'Ensemble d'Indicateurs de Base repose sur six principes essentiels :

- **Utilité et pertinence.** La première considération dans la sélection de l'Ensemble de Base est l'utilité et la pertinence des indicateurs pour l'élaboration des politiques nationales.
- **Pragmatisme.** La collecte des données devrait être réalisable dans un délai de temps raisonnable. L'Ensemble de Base a été conçu pour tirer parti des données existantes et facilement disponibles en vue de minimiser les coûts et les efforts.
- **Cohérence.** Compte tenu de l'absence d'une définition uniforme et internationalement acceptée de l'inclusion financière, l'Ensemble de Base propose des définitions normalisées pour veiller à la cohérence des mesures et à la comparabilité dans le temps et les pays. Afin de ne pas surcharger les pays, l'Ensemble de Base est aligné, dans la mesure du possible, avec les enquêtes sur l'accès financier et les projets de collecte de données des organisations internationales et multilatérales.
- **Flexibilité.** L'Ensemble de Base reconnaît que les initiatives de données d'un pays reposent largement sur la justification de la poursuite d'une plus grande inclusion financière, et qu'elles sont façonnées par le contexte économique, géographique, social et culturel unique du pays. Étant donné que les circonstances et ressources varient considérablement d'un pays à l'autre, l'Ensemble de Base donne aux pays la flexibilité nécessaire pour adapter certaines définitions et / ou utiliser des indicateurs de substitution. La transparence est essentielle, et les pays sont invités à se conformer au principe de cohérence en dévoilant toutes les variations.
- **Équilibre.** L'Ensemble de Base est un ensemble équilibré de données répondant à deux dimensions importantes d'inclusion financière – l'accès et l'utilisation – et tire parti des données sur l'offre et sur la demande.

¹ Le GPFI a tiré parti de l'Ensemble de Base pour influencer sur l'élaboration de l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière du G20. Les deux sont étroitement alignés et complémentaires.

- **Aspiration.** L'Ensemble de Base s'efforce d'établir un ensemble d'indicateurs qui reflètent fidèlement l'inclusion financière. Afin d'atteindre cet objectif, des efforts et des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour mesurer certains indicateurs. Les pays devraient aspirer à recueillir l'Ensemble de Base tel qu'il est défini, mais dans un esprit de flexibilité et de pragmatisme, certaines modifications sont acceptées et des indicateurs de substitutions sont fournis lorsque cela est impossible. Enfin, le principe d'aspiration implique que l'Ensemble de Base est dynamique et que de meilleurs indicateurs peuvent être introduits à une date ultérieure.

Principales dimensions de l'Ensemble de Base : accès et utilisation

L'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière porte sur les deux dimensions fondamentales de l'inclusion financière : *l'accès* et *l'utilisation* des services financiers.² La dimension *de qualité*, bien qu'importante, est un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel et en termes de mesure, nécessitant généralement des enquêtes sur la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs. Le FIDWG abordera cette dimension en vertu d'un cadre plus large de mesure de l'inclusion financière dans un avenir proche.

Dimension d'accès

L'« Accès » se réfère à la capacité d'utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles. La détermination des niveaux d'accès peut exiger l'identification et l'analyse des obstacles potentiels à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte bancaire, tels que le coût ou la proximité physique des points de services bancaires (succursales, distributeurs automatiques de billets (DAB), etc.). Les données sur l'accès peuvent généralement être obtenues grâce aux informations fournies par les institutions financières.

Les indicateurs d'accès dans l'Ensemble de Base sont les suivants :

- 1.1 Le nombre de points d'accès par 10 000 adultes au niveau national répartis par type et par unité administrative
- 1.2 Le pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès
- 1.3 Le pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès

Mesure

Les données sur l'accès doivent être collectées du côté de l'offre, c'est-à-dire auprès des institutions financières. L'Indicateur 1.3 intègre les données détaillées sur la population qui devraient être disponibles dans les statistiques nationales.

Quelques définitions

Qu'est-ce qu'un « point d'accès » ?

Un point d'accès est une entité physique où une personne peut effectuer des opérations de dépôt et de retrait par l'intermédiaire d'une institution financière réglementée, comme les succursales bancaires, tout type de bureau bancaire et les distributeurs automatiques de billets (DAB), les agents distributeurs des services bancaires et les dispositifs de point de vente qui effectuent des opérations de dépôt et de retrait.

Note : les téléphones portables et ordinateurs personnels ne sont pas considérés comme des points d'accès parce qu'ils ne peuvent pas assurer des opérations physiques de dépôt et retrait.

Qu'est-ce qu'une « unité administrative » ?

Un pays divise généralement son territoire en « unités administratives » en fonction de diverses considérations géographiques, politiques, culturelles ou autres.

Par exemple :

Niveau 1 : nation

Niveau 2 : région, État

Niveau 3 : département, ville, province

Niveau 4 : municipalité, district

Niveau 5 : barangay, village

Etant donné que les pays définissent différemment leurs unités administratives, les définitions propres à chaque pays sont acceptables.

Comment l'« adulte » est-il défini dans l'Ensemble de Base ?

Un adulte est une personne âgée de 15 ans ou plus.

Un pays peut utiliser sa propre définition (par exemple, celle prescrite par la loi) d'un adulte, mais devrait divulguer cette information dans la feuille de travail de l'Ensemble d'Indicateurs Financiers de Base.

Questions pratiques

Quel est le niveau de l'unité administrative qui doit être déclarée dans l'Ensemble de Base ?

Au minimum, un pays doit rendre compte de ses indicateurs de base de l'unité administrative du troisième niveau car les indicateurs du Niveau 1 (national) et du Niveau 2 (régional) ne donnent pas généralement un aperçu précis de l'accès financier. L'accès aux services financiers est généralement un grand défi au niveau des unités administratives inférieures, comme les comtés (Niveau 3) ou les municipalités (Niveau 4), où les habitants disposent des points d'accès limités ou n'en disposent pas du tout. Un pays peut rendre compte de ses indicateurs de base au-delà de ces niveaux (Niveau 5) tant que le niveau soit clairement indiqué.

² Cette orientation a été approuvée par le FIDWG lors de ses réunions de septembre 2010 et mars 2011.

Pourquoi le niveau d'activité des comptes de dépôt et de crédit n'est-il pas considéré dans l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière ?

Le niveau d'activité des comptes de dépôt et de crédit serait un bon indicateur de l'utilisation, mais les comptes « actifs » sont définis différemment entre les pays et même entre les différents types de prestataires de services financiers.

Qu'est-ce qu'un « agent » ? Est-il considéré comme point d'accès ?

Un agent est une entité tierce autorisée, accréditée ou engagée à contrat pour effectuer des opérations de dépôt et de retrait pour le compte d'une institution financière réglementée (par exemple, un dépanneur offrant des services financiers pour le compte d'une banque).

Les agents qui assurent à la fois les opérations de dépôt et de retrait peuvent être considérés comme points d'accès. Les agents qui ne sont pas liés à une institution financière réglementée, mais qui sont spécifiquement autorisés à effectuer des transactions de dépôt et de retrait (par exemple, les distributeurs non bancaires des services d'envois de fonds), peuvent également être considérés comme points d'accès.

Faudrait-il inclure tous les types de prestataires de services financiers, à la fois réglementés et non réglementés, dans l'Ensemble de Base ?

Comme base de référence, il faut inclure les prestataires de services financiers autorisés / agréés (Niveau 2) et activement contrôlés (Niveau 3). Les prestataires de services financiers enregistrés (Niveau 1) peuvent également être comptés aussi longtemps que les informations sur eux sont fiables et signalées sur une base régulière.

Pourquoi faudrait-il seulement inclure les points d'accès des institutions financières réglementées et pas ceux des prestataires informels de services financiers ?

Le FIDWG a choisi d'inclure seulement les points d'accès des institutions financières réglementées dans l'Ensemble de Base parce que ce dernier repose sur les principes de pragmatisme et de cohérence, et aussi parce que les données provenant des entités non réglementées et informelles peuvent soit être limitées, soit ne pas être tracées, ou soit être tout simplement inexistantes. De même, en général, un régulateur n'a aucun fondement juridique ou mandat pour recueillir des informations auprès des entités en dehors de sa compétence.

Dimension d'utilisation

L'« Utilisation » désigne la profondeur ou l'étendue de l'utilisation des services et produits financiers.

Déterminer l'utilisation nécessite la collecte d'informations sur la régularité, la fréquence et la durée de l'utilisation dans le temps.

Les indicateurs d'utilisation dans l'Ensemble de Base sont les suivants :

- 2.1 Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé
- 2.2 Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé

Dans les pays où les données ne sont pas disponibles, les indicateurs de substitution suivants peuvent être utilisés :

- 2.1x Le nombre de comptes de dépôts réglementés par 10 000 adultes
- 2.2x Le nombre de comptes de crédit réglementés par 10 000 adultes

Mesure

Les données relatives aux Indicateurs de Base 2.1 et 2.2 seraient probablement collectées au moyen d'enquêtes représentatives sur la demande au niveau national. (Les données peuvent également être collectées à travers le côté de l'offre dans les pays où les données sur l'offre sont liées à un système solide d'identité nationale.) Les indicateurs de substitution 2.1x et 2.2x seraient obtenus grâce aux données sur l'offre.

Utiliser l'Ensemble des Indicateurs de Base

Plusieurs membres de l'AFI collectent déjà des données utilisant l'Ensemble d'Indicateurs de Base et l'AFI invite tous ses membres à en faire de même.

Pour les pays qui ont peu ou pas de données permettant de calculer l'Ensemble de Base, les indicateurs dans l'Ensemble de Base doivent être suffisants pour obtenir un aperçu de base de l'inclusion financière. Ces pays peuvent aspirer à collecter l'Ensemble de Base en tant que point de départ pour mesurer l'inclusion financière.

Pour les pays qui sont plus avancés dans la collecte et la mesure des données et qui ont déjà des indicateurs d'inclusion financière, l'Ensemble de Base ne sera pas suffisant. Ces pays sont encouragés à aller au-delà de l'Ensemble de Base et à recueillir des indicateurs supplémentaires qui sont pertinents pour leurs contextes nationaux et leurs préoccupations politiques uniques. Par exemple, ces pays pourraient recueillir des données sur les points d'accès ou les types de services financiers, tels que les envois de fonds, les paiements ou les assurances. Les pays peuvent également déterminer le niveau de désagrégation, la largeur et la profondeur de la mesure, selon leurs besoins et leurs priorités.

Annexe

Formules de calcul de l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière

Comment puis-je calculer l'Indicateur de Base 1.1 ?

(Nombre de points d'accès par 10 000 adultes et par unité administrative)

Formule relative aux indicateurs du niveau national :

$$\left(\frac{\text{Nombre total des points d'accès}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$$

Données requises :

- Nombre des différents types de points d'accès
- Nombre d'adultes parmi la population totale

Formule relative aux unités administratives :

$$\left(\frac{\text{Nombre total des points d'accès au niveau de chaque unité administrative}}{\text{Population adulte totale au niveau de chaque unité administrative}} \right) \times 10\,000$$

Données requises :

- Nombre de points d'accès par type et par unité administrative
- Nombre d'adultes par unité administrative

Comment puis-je calculer l'indicateur de base 1.2 ?

(Pourcentage d'unités administratives ayant au moins 1 point d'accès)

Formule :

$$\frac{\text{Nombre total d'unités administratives ayant au moins 1 point d'accès}}{\text{Nombre total d'unités administratives}}$$

Données requises :

- Nombre de points d'accès par type et par unité administrative

Comment puis-je calculer l'indicateur de base 1.3 ?

(Pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins 1 point d'accès)

Formule :

$$\frac{\text{Nombre total d'adultes dans toutes les unités administratives ayant au moins 1 point d'accès}}{\text{Population adulte totale}}$$

Données requises :

- Nombre d'adultes par unité administrative
- Nombre total d'adultes dans la population

Formules de calcul de l'Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière (suite)

Comment puis-je calculer l'indicateur de base 2.1 ?

(Pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de dépôt réglementé)

Formule :

$$\frac{\text{Population totale d'adultes dans toutes les unités administratives ayant au moins 1 point d'accès}}{\text{Population adulte totale}}$$

Données requises :

- Nombre d'adultes ayant au moins 1 compte de dépôt réglementé (généralement obtenu à l'aide des enquêtes sur la demande)
- Nombre total des adultes dans la population

Comment puis-je calculer l'Indicateur de Base 2.1x (Nombre de comptes de dépôts réglementés par 10 000 adultes), **ce qui est un indicateur de substitution pour l'indicateur de base 2.1 ?** (Pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de dépôt réglementé)

Formule :

$$\left(\frac{\text{Nombre total de comptes de dépôts réglementés}}{\text{Population totale adulte}} \right) \times 10\,000$$

Données requises :

- Nombre de comptes de dépôts réglementés (données sur l'offre)
- Nombre total des adultes dans la population

Comment puis-je calculer l'Indicateur de Base 2.2 ?

(Pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de crédit réglementé)

Formule :

$$\frac{\text{Nombre total d'adultes ayant au moins 1 compte de crédit réglementé}}{\text{Population adulte totale}}$$

Données requises :

- Nombre d'adultes qui ont au moins 1 compte de crédit réglementé (généralement obtenu grâce aux enquêtes sur la demande)
- Nombre total des adultes dans la population

Comment puis-je calculer l'Indicateur de base 2.2x (Nombre de comptes de crédit réglementés par 10 000 adultes), **qui est un indicateur de substitution de l'Indicateur de base 2.2 ?** (Pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de crédit réglementé)

Formule :

$$\left(\frac{\text{Nombre total de comptes de crédit réglementés}}{\text{Population adulte totale}} \right) \times 10\,000$$

Données requises :

- Nombre de comptes de crédit réglementés (données sur l'offre)
- Nombre total des adultes dans la population

À propos de l'AFI

L'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) est un réseau mondial de banques centrales et d'autres organismes financiers chargés de l'élaboration des politiques en matière d'inclusion financière des pays en développement. L'AFI fournit à ses membres des outils et des ressources permettant de partager, de développer et de mettre en oeuvre leurs connaissances des politiques d'inclusion financière. Soutenu par des subventions et des liens avec des partenaires stratégiques, le réseau de L'AFI permet aux décideurs politiques et régulateurs, à travers des canaux en ligne et face-à-face, de partager leurs connaissances et de développer des politiques d'inclusion financière à mettre en oeuvre qui soient appropriées aux circonstances respectives de leur pays individuels.

Pour en savoir plus : www.afi-global.org

Alliance pour l'Inclusion Financière

AFI, 399 Interchange Building, 24th floor, Sukhumvit Road, Klongtoey - Nua, Wattana, Bangkok 10110, Thaïlande
t +66 (0)2 401 9370 f +66 (0)2 402 1122 e info@afi-global.org www.afi-global.org

www.facebook.com/AFI.History  [@NewsAFI](https://twitter.com/NewsAFI)